

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 12 AOÛT 2024 À 19 h 00 SOUS LA PRÉSIDENTENCE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD

Sont présents à la séance, les conseillères et conseillers :

Mesdames : Karine Fournier, Anne Minville et Nathalie Dorion

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Berchmans Minville

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière

1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution no : 2024-157**

Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point affaires nouvelles demeure ouvert

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2024
4. Rapport du maire et des conseillers
5. Correspondance

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Acceptation des déboursés de juillet 2024 au montant de 371 391,91 \$
 - 6.2 Acceptation de la liste suggérée de paiements au montant de 107 311,27 \$
 - 6.3 Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier adjoint
 - 6.4 Adoption de la politique de dénomination toponymique
 - 6.5 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur
 - 6.6 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 2023-02-01 modifiant le règlement numéro 2023-02 relatif à l'utilisation de l'eau potable
 - 6.7 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 2023-01-01 modifiant le règlement numéro 2023-01 sur les compteurs d'eau
 - 6.8 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 2020-07-01 modifiant le règlement numéro 2020-07 relatif à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et des fossés
 - 6.9 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 2015-05-01 modifiant le règlement numéro 2015-05 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - 6.10 Nomination d'un inspecteur municipal
 - 6.11 Demande d'aide financière – mise à niveau du panneau lumineux
 - 6.12 Nomination d'un nouveau représentant au sein de la Maison des aînés
 - 6.13 Vente de 35 chaises au Club FADOQ de Grande-Vallée
 - 6.14 Offre de services – représentation juridique

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

- 8.1 Soumission pour réparation de pavage dans la rue Bellevue
- 8.2 Demande d'installation d'une 2^e borne de recharge
- 8.3 Nomination d'un nouveau représentant municipal au sein du Transport adapté et collectif intégré des marées (TACIM)
- 8.4 Soumission pour marquage dans la rue de la Rivière

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 10.1 Requête d'opération cadastrale – lot 5 967 783
- 10.2 Requête d'opération cadastrale – lot 5 968 258
- 10.3 Avis de motion de la présentation d'un projet de règlement numéro 2006-08-31 modifiant le règlement de zonage 2006-08
- 10.4 Soumission pour l'éclairage de la pumtrack

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Nomination d'un nouveau représentant municipal au sein du conseil d'administration de Culture tourisme

12. RECONNAISSANCE DU MILIEU

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024
Résolution no : 2024-158**

Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

D'approuver le procès-verbal du 8 juillet 2024 tel que formulé par la greffière-trésorière.

4- RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois et informe qu'ils feront abstraction des réunions de travail et ordinaire du conseil municipal. Le rapport de chacun des conseillers et de monsieur le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

5- CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait la lecture des correspondances reçues et émises.

6- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**6.1 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE JUILLET 2024 AU MONTANT DE 371 391,91 \$
Résolution no : 2024-159**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juillet 2024 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE les déboursés de juillet 2024 au montant de 371 391,91 \$ soient acceptés.

6.2 ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 107 311,27 \$

Résolution no : 2024-160

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 8 août 2024 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 107 311,27 \$ et que la greffière-trésorière procède aux paiements.

6.3 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT

Résolution no : 2024-161

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de monsieur Andy Gagnon a été confirmée suite au préavis de départ de madame Ghislaine Bouthillette ;

CONSIDÉRANT QUE madame Bouthillette s'est engagée à faciliter la transition et assurer une prise en charge graduelle des dossiers par monsieur Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE deux employés ne peuvent occuper en même temps le poste de direction générale;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE monsieur Andy Gagnon soit nommé directeur général adjoint jusqu'à la fin de sa période de formation.

6.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉNOMINATION TOPONYMIQUE

Résolution no : 2024-162

CONSIDÉRANT QU'UN comité de toponymie a été mis en place pour aider la municipalité à gérer efficacement l'ensemble du dossier toponymique ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie a rédigé une politique de dénomination toponymique dont les objectifs sont :

- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la Municipalité de Grande-Vallée par la dénomination de ses rues, de ses routes, de ses chemins, de ses bâtiments, de ses lieux et de toute autre entité géographique ;
- Éliminer toute ambiguïté dans la dénomination afin d'assurer la sécurité reliée à la recherche d'une adresse civique pour divers services (ambulancier, policier, incendie, etc.) ;
- Développer le sentiment d'appartenance des citoyens par la dénomination ;
- Établir une démarche claire et respectueuse avant de procéder à une dénomination

CONSIDÉRANT QU'une copie de ladite politique a été soumise à l'attention du conseil municipal et qu'il s'en juge satisfait ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la politique de dénomination toponymique présentée par le comité de toponymie soit adoptée telle que présentée.

6.5 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur le maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité de Grande-Vallée.

Le document présenté inclut le rapport financier 2023 et le rapport du vérificateur, des informations sur l'exercice financier 2023 et les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Le document de 8 pages intitulé rapport du maire, août 2024 sera imprimé en format cahier par le journal le Phare et posté à chaque adresse civique.

6.6 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-02-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 RELATIF A L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Résolution no : 2024-163

Je, soussigné, Thierry Ratté, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2023-02-01 modifiant le règlement 2023-02 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

Un projet de règlement numéro 2023-02-01 est déposé et présenté.

6.7 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-01-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 SUR LES COMPTEURS D'EAU

Résolution no : 2024-164

Je, soussigné, Thierry Ratté, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2023-01-01 modifiant le règlement 2023-01 sur les compteurs d'eau.

Un projet de règlement numéro 2023-01-01 est déposé et présenté.

6.8 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-07-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07 RELATIF A L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS

Résolution no : 2024-165

Je, soussignée, Karine Fournier, conseillère donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2020-07-01 modifiant le règlement 2020-07 relatif à l'aménagement et l'entretien de ponceaux et des fossés

Un projet de règlement numéro 2020-07-01 est déposé et présenté.

6.9 AVIS DE MOTION, DÉPOT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2015-05-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-05 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS
Résolution no : 2024-166

Je, soussigné, Nelson Fournier, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2015-05-01 modifiant le règlement 2015-05 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Un projet de règlement numéro 2015-05-01 est déposé et présenté.

6.10 NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL
Résolution no : 2024-167

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale réfère régulièrement à l'inspecteur municipal et que l'organigramme actuel ne le considère pas;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE l'organigramme de la municipalité soit modifié afin que le chef d'équipe aux travaux publics soit également nommé inspecteur municipal.

6.11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE À NIVEAU DU PANNEAU LUMINEUX
Résolution no : 2024-168

CONSIDÉRANT QU'UNE pièce du panneau lumineux devrait être remplacée et que le fournisseur nous informe qu'elle est discontinuée ;

CONSIDÉRANT QUE Libertévision a soumis une offre de service pour la mise à niveau du panneau lumineux incluant l'utilisation de la plateforme d'entreposage et de distribution de contenu, d'une somme de 4 685,23 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'a pas été prévue au budget et que ce projet est admissible au volet 2 du Fonds de soutien aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'une mise de fonds de 20 % est requise dans le cadre de ce projet ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QU'UNE demande d'aide financière soit formulée auprès de la MRC dans le cadre du Fonds de soutien aux municipalités – volet 2 ;

QUE la municipalité s'engage à défrayer la mise de fonds de 20 % ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis pour et au nom de la municipalité ;

QUE pourvu qu'une réponse positive à cette demande soit confirmée, que l'offre de service du 16 juillet 2024 de Libertévision soit acceptée au montant de 4 685,23 \$ taxes et installation incluses.

6.12 NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DE LA MAISON DES AÎNÉS
Résolution no : 2024-169

CONSIDÉRANT QU'un siège est réservé au sein du conseil de la Maison des aînés de Grande-Vallée pour un représentant municipal ;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Dorion avait été nommée comme représentante municipale et qu'elle demande à être remplacée ;

CONSIDÉRANT QUE madame Anne Minville se montre intéressée à remplacer madame Dorion ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE madame Anne Minville soit nommée comme représentante municipale au sein du conseil d'administration de la Maison des aînés de Grande-Vallée, en remplacement de madame Nathalie Dorion.

6.13 VENTE DE 35 CHAISES AU CLUB FADOQ DE GRANDE-VALLÉE
Résolution no : 2024-170

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un prêt de 50 chaises au Club FADOQ de Grande-Vallée depuis 2 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ demande à faire l'acquisition de 35 de ces chaises pour une somme de 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ s'engage à prêter les chaises à la municipalité de Grande-Vallée en cas de besoin ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la municipalité de Grande-Vallée procède à la vente de 35 chaises au Club FADOQ de Grande-Vallée pour un montant de 300 \$;

QUE le Club FADOQ s'engage à prêter les 35 chaises à la Municipalité de Grande-Vallée en cas de besoin.

6.14 OFFRE DE SERVICES – REPRÉSENTATION JURIDIQUE
Résolution no : 2024-171

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée doit recourir aux services d'un avocat pour le traitement des constats d'infraction émis relativement au non-respect de la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE maître Michel-Jacques Lacroix, avocat chez Cavanagh & Lacroix à Gaspé a soumis une proposition qui se détaille comme suit :

Honoraires – la moins dispendieuse des 3 options suivantes sera toujours considérée :

Option 1 50 \$ du dossier non contesté et 100 \$ du dossier contesté (honoraires minimum de 750 \$ par vacation au Tribunal) ;

Option 2 300 \$ par heure ;

Option 3 2 400 \$ par jour de cour, incluant la préparation.

Frais d'ouverture de dossiers et de communications inclus dans toutes les options ;

Autres frais :

Frais de déplacements de 250 \$ par option en sus, incluant repas, km et temps.

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE l'offre de services de maître Michel-Jacques Lacroix, soit acceptée pour le traitement des constats d'infraction émis relativement au non-respect de la réglementation municipale.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 SOUSSION POUR RÉPARATION DE PAVAGE DANS LA RUE BELLEVUE Résolution no : 2024-172

CONSIDÉRANT QUE le pavage de la rue Bellevue n'a pas été refait dans le cadre des travaux majeurs de 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une section de la rue nécessite une réfection afin d'éviter qu'elle s'effrite complètement ;

CONSIDÉRANT QU'Eurovia a inspecté la rue et recommande la réfection sur 650 mètres carrés au coût total de 35 573,27 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible au programme de la TECQ 2024-2028 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolution à l'unanimité des élus présents

QUE la soumission d'Eurovia, numéro 24-149 datée du 24 juillet 2024 soit acceptée et que la demande de travaux soit confirmée.

8.2 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE 2^E BORNE DE RECHARGE Résolution no : 2024-173

CONSIDÉRANT QUE la borne de recharge est actuellement en défaut et qu'aucune borne rapide n'est disponible entre Mont-Louis et Rivière-au-Renard ;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage constaté à la borne actuelle justifie l'installation d'une 2^e borne ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec confirme que les bornes rapides à courant continu publiques du *Circuit électrique* sont financées entièrement par Hydro-Québec, que le déploiement se fait selon la demande de électromobilistes et les besoins de couverture du territoire de la province et que, pour 2024, le calendrier d'installations de bornes rapides est complet ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolution à l'unanimité des élus présents

QU'UNE demande soit adressée à *Circuit électrique* pour l'installation d'une borne de recharge rapide à Grande-Vallée en 2025.

**8.3 NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF INTÉGRÉ DES MARÉES (TACIM)
Résolution no : 2024-174**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée est la municipalité mandataire du *programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées* pour le territoire de l'Estran ;

CONSIDÉRANT QUE le TACIM est l'organisme mandaté pour gérer le niveau de service et les ressources financières et qu'un siège est réservé à chacune des municipalités de l'Estran au sein du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Dorion avait été nommée représentante et qu'elle demande à être remplacée ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE madame Anne Minville soit nommée comme représentante municipale au sein du conseil d'administration de Transport adapté et collectif intégré des marées (TACIM), en remplacement de madame Nathalie Dorion.

**8.4 SOUSSION POUR MARQUAGE DANS LA RUE DE LA RIVIÈRE
Résolution no : 2024-175**

CONDISÉRANT QUE le conseil juge important de procéder au marquage longitudinal dans la rue de la Rivière ;

CONSIDÉRANT la soumission de Multi-lignes de l'est pour le marquage d'une ligne jaune simple continue sur 12 km dans la rue de la Rivière au coût de 6 277,60 \$, taxes incluses ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la soumission de Multi-lignes de l'est pour le marquage d'une ligne jaune simple continue sur 12 km dans la rue de la Rivière au coût de 6 277,60 \$, taxes incluses, soit acceptée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**10.1 REQUÊTE D'OPÉRATION CADASTRALE – LOT 5 967 783
Résolution no : 2024-176**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Synnott, arpenteur-géomètre chez Roy Roy et Connelly a soumis un projet de lotissement pour le lot 5 967 783 pour le remplacement de ce lot par les lots 6 641 601 et 6 641 602 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre parcellaire numéro 1397463 est conforme au règlement de lotissement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de morcellement vise à permettre une acquisition de terrain (lot 6 641 601) suite à un jugement en prescription acquisitive ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE le plan projet d'opération cadastrale numéro 1397463 préparé par monsieur Stéphane Synnott, arpenteur-géomètre sous sa minute 1255 datée du 25 juin 2024, soit accepté tel que présenté ;

QU'UN permis de lotissement soit émis conformément au plan de cadastre parcellaire numéro 1397463.

10.2 REQUÊTE D'OPÉRATION CADASTRALE – LOT 5 968 258

Résolution no : 2024-177

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Synnott, arpenteur-géomètre chez Roy Roy et Connelly a soumis un projet de lotissement pour le lot 5 968 258 pour le remplacement de ce lot par les lots 6 644 777 et 6 644 778 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre parcellaire numéro 1398605 est conforme au règlement de lotissement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de lotissement vise à permettre la division de 1 lot en 2 lots ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE le plan projet d'opération cadastrale numéro 1398605 pour le lot 5 968 258 préparé par monsieur Stéphane Synnott, arpenteur-géomètre sous sa minute 1285 datée du 22 juillet 2024, soit accepté tel que présenté ;

QU'un permis de lotissement soit émis conformément au plan de cadastre parcellaire numéro 1398605.

10.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-08-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-08

Résolution no : 2024-178

Je, soussigné(e), Bermans Minville, conseiller donne avis de motion à l'effet que sera présenté en vue de son adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 2006-08-31 visant à modifier le règlement de zonage concernant la réduction de la zone 45 ZC.

10.4 SOUSSION POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA PUMPTRACK

Résolution no : 2024-179

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Ohméga fourni la soumission #10481 pour l'installation d'éclairage sur le nouveau site de la pumptrack au montant de 10 200 \$ plus taxes ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la soumission du Groupe Ohméga pour l'éclairage de la pumtrack au coût de 10 200 \$ plus taxes, soit acceptée.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CULTURE TOURISME Résolution no : 2024-180

CONSIDÉRANT QU'UN siège est réservé au sein du conseil d'administration des organismes para-municipaux et des organismes qui bénéficient d'une contribution financière de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Dorion avait été nommée au sein du conseil de Culture tourisme Grande-Vallée et qu'elle demande à être remplacée ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE madame Karine Fournier soit nommée comme représentante municipale au sein du conseil d'administration de Culture tourisme, en remplacement de madame Nathalie Dorion.

12- RECONNAISSANCE DU MILIEU

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 SOUSSION POUR L'INSPECTION ANNUELLE DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE À L'ESPACE EDRAS-MINVILLE Résolution no : 2024-181

CONSIDÉRANT QUE l'on doit procéder annuellement à l'inspection du système d'alarme incendie et du système d'éclairage d'urgence à l'Espace Esdras-Minville ;

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme incendie est présentement en problème ;

CONSIDÉRANT QUE Protection Garvex nous offre l'inspection annuelle du système d'alarme incendie et du système d'éclairage d'urgence au coût de 1 200 \$ plus taxes ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE l'offre de Protection Garvex pour l'inspection annuelle du système d'alarme incendie et du système d'éclairage d'urgence à l'Espace Esdras-Minville au montant de 1 200 \$ plus taxes soit acceptée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE Résolution no : 2024-182

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance ordinaire à 19 h 27

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.